

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt-sept février deux mille quinze, à dix-huit heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 20/02/2015

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Alain DARBON, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Jean-Pierre ESTRADE, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Roger CLEDAT, Jean-Louis BREGAINT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain FAUCHER, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Pierre LANGLADE, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie ALAMARGOT (a donné procuration à Alain FAUCHER), Monique BLONDEL (a donné procuration à Alain DARBON), Sylvette CHADELAUD (a donné procuration à Jean-Louis BREGAINT), Estelle DELMOND (a donné procuration à Michel PARVY), Paul DUCHEZ (a donné procuration à Bernard POUSSIN), Camille DUDOGNON (a donné procuration à Josiane ROUCHUT), Franck LETOUX (a donné procuration à Sébastien MOREAU).

ABSENTS : Sylvie AYMARD, Xavier NOUHAUD, Christine RIFFAUD.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2015-021 : PARTICIPATION AU CONTRAT DE POLE STRUCTURANT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la proposition de participer au contrat Pôle Structurant du Conseil Régional du Limousin

Monsieur le Président expose que dans le cadre de la contractualisation pour la période 2015-2020, la Région Limousin incite les territoires à s'engager dans une démarche intégrée et durable pour l'élaboration de leurs projets.

Monsieur le Président propose d'approuver le dossier de candidature au contrat de Pôle structurant avec le Conseil Régional du Limousin et la Commune de Saint-Léonard de Noblat.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le dossier de candidature, annexé à la délibération,

Décide d'engager la démarche permettant la signature du contrat de pôle structurant entre la Région Limousin, la Communauté de Communes de Noblat et la Commune de Saint-Léonard de Noblat,

Accepte de solliciter l'aide financière de la Région Limousin pour la réalisation des actions,

Autorise Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Le Président,

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10.03.2015

Publié ou notifié

Le : 27.03.2015



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

PARTICIPATION AU CONTRAT DE POLE STRUCTURANT AVEC LE CONSEIL REGIONAL DU LIMOUSIN

Date de transmission de l'acte : 10/03/2015

Date de réception de l'accusé de réception : 10/03/2015

Numéro de l'acte : 2015-021 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20150227-2015-021-DE

Date de décision : 27/02/2015

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes